

Nous pensons également que les gouvernements devraient s'abstenir d'appliquer leurs lois aux filiales transnationales qui opèrent à l'extérieur de leur juridiction nationale. Nous croyons que les restrictions à l'octroi de licences, les entraves à la liberté d'exportation, les politiques d'achat qui favorisent des fournisseurs étrangers plutôt que des fournisseurs locaux concurrentiels et la concentration de la recherche et du développement dans le pays d'origine de la transnationale sont toutes des pratiques qu'il faudrait éviter.

La fâcheuse décision prise récemment par les Américains de restreindre l'exportation vers l'U.R.S.S. d'équipement pétrolier et gazier produit par des filiales étrangères de sociétés américaines en constitue un bon exemple. Une telle application unilatérale et extraterritoriale des lois américaines est inadmissible et ne peut que nuire au développement et aux mouvements financiers internationaux. Les États-Unis devraient donc revenir le plus tôt possible sur cette décision. Je suis par ailleurs convaincu que l'on s'attend à ce que les entreprises étrangères établies aux États-Unis respectent les lois et les politiques américaines. De notre côté, lorsque nous accueillons des entreprises américaines, nous n'en demandons pas moins à l'égard de nos propres lois et politiques.

Nous reconnaissons cependant que tout progrès dans le domaine de l'investissement étranger repose sur une meilleure compréhension de la question dont nombre d'aspects, d'ailleurs, devront faire l'objet d'études sérieuses. Entre autres, il faut que la communauté internationale comprenne mieux les stimulants à l'investissement, surtout à un moment où les nations se livrent une telle concurrence pour attirer de nouveaux investissements. Nous devons également nous efforcer de réduire les coûts de la course aux stimulants offerts aux transnationales, tout en œuvrant à une répartition plus équitable des ressources financières du monde. Dans ce but, le Canada appuie entièrement le travail de la Banque mondiale et de l'O.C.D.E.

En terminant, je voudrais souligner que, pour le Canada, l'élaboration d'un bon régime international pour l'investissement direct constitue une partie essentielle du développement économique et du défi Nord-Sud. Pour cela, il faut assurer que les sociétés transnationales reçoivent la possibilité de contribuer, grâce à leur dynamisme à réaliser des profits, au développement mondial et assurer que les avantages tirés de leurs activités contribuent à un développement mondial rationnel. Tel doit être, à notre avis, notre objectif premier. Pour y parvenir, nous devons rechercher une coopération internationale équilibrée en vue d'atteindre un climat d'investissement plus positif.

Si nous pouvons formuler des règles de conduite et des principes clairs à l'intention des gouvernements des États d'origine et de ceux des États d'accueil des sociétés transnationales ainsi qu'à l'intention de ces dernières, je crois que nous aurons alors contribué de façon importante à un développement mondial plus rationnel et plus équilibré.

---

S/C